



81/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 36
Date de convocation : 08/09/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS
PERMANENTES

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOSSINE (Camélas) – HUGÉ (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

81/2020

DESIGNATION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres dans leur dernière version modifiée ce jour en séance,
VU l'article L2121-22CGCT transposable aux EPCI en fonction de l'article L5211-1 CGCT

Le Président **RAPPELLE** l'article L2121-22 prévoyant la possibilité pour le Conseil Communautaire de former les commissions consultatives en application de l'article L5211-1 du CGCT, et l'article L5211-40-1 du CGCT prévoyant la possibilité aux EPCI de fixer les modalités de participation qu'ils souhaitent.

Il **RAPPELLE** que les commissions permanentes ont vocation à être effectives toute la durée du mandat de l'organe délibérant,

Il **PRECISE** que ces commissions n'ont pas de pouvoirs décisionnels mais qu'elles représentent des instances de débats et de préparation des décisions de l'organe délibérant.

Il **PROPOSE** à l'Assemblée avec l'avis favorable du Bureau communautaire, de procéder à la désignation des Commissions Consultatives Permanentes suivantes :

- Développement économique
- Déchets
- Eau & Assainissement
- Agriculture
- Service Familles
- Finances

Et d'en FIXER à 6 personnes, la composition.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

NOTE que le Président prend de droit la Présidence de chacune des commissions définies ci-dessus,

DECIDE la création des commissions consultatives précitées,

FIXE ainsi qu'il suit la composition des Commissions permanentes pour la durée du mandat :

Commission Développement Economique	Commission Déchets	Commission Eau - Assainissement
Rémy ATTARD Laurent BERNARDY Patrick BELLEGARDE Josiane PONTICACCIA-DÖRR Christèle QUINTA Nicole GONZALEZ	Pierre TAURINYA Michel HUGÉ Laurent BERNARDY Thierry GABRIEL Michel THIRIET Rémy ATTARD	Bernard LEHOUSSINE Maya LESNE Fabienne JEAN Jérôme DE MAURY Thierry GABRIEL Yves BARBE
Commission Agriculture	Commission Service Familles	Commission des Finances
Patrick MAURAN Maya LESNE Jérôme DE MAURY Josiane PONTICACCIA-DÖRR Pierre TAURINYA Francis AUSSEIL	Chantal DELGADO Jeanine ALBERT Sabine RAYNAL Fathia CHARPENTIER Annie LELAURAIN Raymond LEMORT	Philippe XANCHO Christèle QUINTA Alain BEZIAN Laurent BERNARDY Bernard LEHOUSSINE Fabienne SEVILLA

INDIQUE que conformément aux articles en vigueur, chacune de ces commissions doit être convoquée dans les 8 jours suivant la présente décision.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an de dessus.



Le Président,
René OLIVE